
JOURNAL GÉNÉRAL

DE FRANCE.

Du Mardi 8 Mai 1792.

NOUVELLES.

AUX RÉDACTEURS.

Valenciennes, le 3 mai 1792.

Vous savez qu'à l'affaire de Mons M. de Cazenove, lieutenant-colonel d'Estherazy, hussards, a été fait prisonnier; il a été traité bien différemment que les Tiroliens à Lille. Le général Beaulieu en lui faisant remettre son sabre et ses effets, lui a dit qu'un brave homme ne devoit pas être désarmé; il lui a donné la ville pour prison, en lui recommandant cependant d'être circonspect dans ses actions et même dans ses propos: on reconnoît à ce procédé l'ancienne loyauté française.

Le club de Valenciennes, dans sa dernière séance, n'a pas craint de faire le plus grand éloge de la conduite de l'armée; et la municipalité a fait défense de parler ni en bien ni en mal de la déroute; on promet même récompense aux dénonciateurs.

Quoi qu'il en soit, la perte a été considérable. Les Autrichiens ont enlevé quatre caisses, dont une renfermoit 24 mille louis. les trois autres étoient remplies de cocardes et de brochures dont on devoit inonder le pays.

Il est question dans ce moment de camper les troupes de différentes garnisons.

Le pauvre curé que l'on a pendu à Lille étoit celui non assermenté de la paroisse de la Magdeleine. Après avoir été remplacé, il s'étoit retiré dans une campagne où il ne voyoit personne; il y vivoit en vrai cénobite. Le jour de la déroute il reçut un faux avis que l'on devoit pénétrer dans sa retraite pour le pendre. Il se détermina à fuir, déguisé sous le vêtement de sa servante; à peine sorti de chez lui, il est reconnu et pendu.—

Aux détails que nous avons donnés sur les événemens qui ont eu lieu auprès de Tournay et de Mons, nous ajouterons les suivans; ils sont tirés du rapport que le général comte d'Apponcourt, commandant à Tournay, a fait au maréchal de Bender, en date du 29 avril.

Les Français abandonnèrent dans leur retraite, ou plutôt dans leur fuite, quatre pièces de canon, les tentes, les équipages, et beaucoup d'effets. Quarante soldats ont été faits prisonniers. Pour nous, nous n'avons eu ni tués ni blessés, ni égarés. Nos trois chasseurs ont rejoint leurs drapeaux; ils avoient été fait prisonniers par un régiment de dragons ennemis, qui, au milieu du désordre a été obligé de les relâcher. Les chevaux, les effets, le butin ont été distribués aux paysans et aux soldats. A notre entrée dans Tournay, les habitans ont crié *vivent les troupes Autrichiennes!* Mes soldats ont fait éclater la plus vive ardeur, et étoient prêts à me suivre au milieu des plus grands dangers.

Le Baron de Beaulieu, lieutenant-général, a également rendu compte au maréchal de Bender, de ce qui s'est passé dans la journée du 30. Il expose que les Français étoient au nombre de 11, 12 ou 13 mille hommes. M. Biron a pris la fuite, a laissé cinq canons de quatre livres de balle. (Les autres détails sont conformes à ceux que nous avons donnés.) Nous avons fait, ajoute-t-il, beaucoup de prisonniers: l'ennemi a eu à-peu-près 250 hommes tués. (Plusieurs autres sont morts de chaleur, de faim et de fatigue.)

Bruxelles, 29 avril. Sans entrer dans le détail des différens corps de troupes qui sont en marche dans le moment, ont peu

assurer que vers le milieu du mois de mai, il y aura au moins 100 mille hommes dans les Pays-Bas.

Les troupes Autrichiennes des garnisons respectives se sont portées du côté de Tournay et du Hainault.

Il ne reste dans cette ville que quatre compagnies de Bender et quelques divisions d'invalides.

La place de Tournay est actuellement gardée par 5 mille Hongrois, et le reste des troupes qui monte à 30 mille hommes, forme un cordon depuis Tournay jusqu'à Namur.

Le gouvernement vient de rendre l'ordonnance suivante, relativement aux voyageurs Français qui sont actuellement dans les Pays-Bas.

« SA MAJESTÉ APOSTOLIQUE, à la délibération des sérénissimes gouverneurs généraux, a déclaré et déclare, que tous les Français qui se trouvent dans les provinces des Pays-Bas de sa domination, et qui ne se seront pas fait reconnoître par un acte en forme des commissaires des émigrés Français, établis à cet effet dans cette ville de Bruxelles, savoir : ceux qui sont actuellement en cette ville, dans le terme de deux fois 24 heures de la publication de cette ordonnance, et ceux qui peuvent se trouver dans les autres villes ou lieux de ces provinces, dans le terme de huit jours, auront à sortir des états de la domination de sa majesté, à peine que ceux qui y seront trouvés après lesdits termes écoulés respectivement, seront faits prisonniers de guerre.

A Bruxelles, le 28 avril.

Le commandement général de sa majesté apostolique a fait afficher une proclamation contre tous ceux qui feroient quelques tentatives pour échauffer les esprits, les exciter à l'insurrection, et enfin contre ceux qui, de quelque manière que ce soit, troubleroient l'ordre public : en conséquence, les troupes feront feu sur tous les rassemblemens qui ne se dissiperont pas à la première réquisition ; et si ces rassemblemens se forment dans des bourgs ou villages où il n'y a pas de troupes, la guerre qu'on vient de nous déclarer ne nous intimide pas assez pour que nous n'envoyions pas une partie de la garnison des villes voisines contre ces bourgs, villages et autres lieux, qui seront traités comme les pays ennemis.

Il a paru une autre proclamation des gouverneurs généraux des Pays-Bas, que nous regrettons de ne pouvoir donner en entier,

parce qu'elle excéderoit les bornes de ce journal, mais dont nous donnerons les traits les plus saillans.

S'il en faut croire des lettres de Stokolm, le gouvernement vient de faire paroître une proclamation, qu'on va notifier à toutes les puissances de l'Europe. Il y est dit que la Suède désire de vivre dorénavant en paix avec toutes les puissances quelconques.

La capitale de la Suède jouit toujours de la plus grande tranquillité. Il y a encore trente personnes d'emprisonnées, et accusées d'avoir trempé dans la conspiration. Outre les griefs communs à tous les conjurés, le Baron de Ribbing avoit, dit-on, un ressentiment particulier à venger. Il devoit épouser une jeune personne, riche et belle ; le roi s'y étoit opposé pour procurer cet établissement à un autre seigneur. Ribbing s'occupe du dessin dans sa prison ; il a eu assez de sang froid pour ébaucher le tableau de son exécution : il veut se familiariser avec cette terrible catastrophe.

Nous avons promis de donner la lettre écrite au roi par M. Rochambeau. Cette pièce étoit trop importante pour être morcelée. Elle prouve que c'est sur la tête de M. Dumourier seul que doit peser la responsabilité de la journée désastreuse du 30 avril. Nous n'entreprendrons pas de discuter ici, si ce ministre, ligué avec M. Biron, dont on connoît l'attachement pour le duc d'Orléans, vouloit, comme on l'a répandu, relever une faction accablée aujourd'hui sous le poids de l'ignominie qui suit les grands attentats, lorsqu'ils n'ont pas été couronnés par le succès. Nous laissons à ceux qui sont plus instruits le soin de dévoiler cette nouvelle trame. Nous croyons qu'il n'est pas besoin de chercher de nouveaux crimes à un homme qui n'est que trop coupable, d'après la lettre du général, lettre qu'il a lue lui-même à l'assemblée nationale. La voici.

Copie de la lettre du maréchal Rochambeau au roi, le 29 avril.

« Sire, je suis bien fâché d'annoncer à votre majesté le peu de succès des avant-gardes que j'ai été forcé, par ordre de ses ministres, et l'instruction qui l'accompagnoit, délibérée unanimement au conseil, de faire marcher, dès le 29 de ce mois, dans le territoire du roi de Hongrie ; la dif-

férence des deux instructions ci-jointes, l'une du 17 avril, que j'avois vue avant mon départ, et emportée avec moi, l'autre du 22, qui m'est venue ici trente-six heures après mon arrivée, prouveront à votre majesté toute la précipitation et le décousu de cette mesure.

» Je n'ai pu qu'obéir à des ordres absolus, et j'ai du moins le mérite, ainsi que ceux qui m'ont secondé, comme votre majesté le verra dans le détail de mon journal, d'avoir franchi tous les obstacles que cette ouverture de campagne, quinze jours plutôt qu'elle n'avoit été réglée, présentoit dans tous les détails de l'administration.

» M. Biron, après s'être emparé de Quiévrain le 28, en est parti le 29 au matin, pour se présenter devant Mons, les ordres et instructions de vos ministres lui ayant été adressés directement.

» Pour ne point importuner vot e majesté des détails, *je garde les minutes des lettres ministérielles, plus pressantes les unes que les autres, de celles particulièrement du ministre des affaires étrangères, tant à moi qu'à M. Biron, qui prouveront que mes représentations n'ont pas été écoutées une minute*, et que quelques nouvelles que j'aie pu donner, sur ce que je ne voyois aucune disposition de la part des troupes à passer de notre côté, ces messieurs ont cru de préférence, devoir ajouter foi aux lettres qui leur ont été distribuées. M. Biron, qui, depuis deux jours, est en présence, mande qu'il n'a vu ici ni émigrant ni déserteur, ni même émigrants Brabançons.

» Il résulte, sire, de toutes les mesures échouées, que si vos ministres et celui des affaires étrangères particulièrement, veulent jouer toutes les pièces de l'échiquier, et que je ne doive rester qu'une pièce passive, contrarié et obligé de jouer tous les coups d'une partie dont votre majesté m'a donné la conduite; d'après les courriers réitérés et contradictoires que je reçois de votre conseil, je supplie votre majesté d'accepter ma démission, de me permettre d'aller continuer des remèdes qu'exige le soin de ma santé, et de rester dans les environs de cette ville, d'où je puisse, au premier instant où une place sera menacée par les ennemis, aller me jeter dedans, et en défendre les palissades, en qualité de soldat, jusqu'à la mort, contre tous les ennemis de l'état.

P. S. A dix heures du soir. Je suis désespéré d'annoncer à votre majesté que ce corps vient de rentrer dans Valenciennes,

après avoir essayé à-peu-près les mêmes malheurs que ceux de Lille. Je me porte sur les hauteurs de Sainte-Sauve, avec le peu de troupes que j'ai ici, pour protéger leur retraite dans Valenciennes. Nul moyen de les camper, puisqu'il ne reste plus de tentes. Je leur abandonne Valenciennes, qu'ils encombrent, et je vais, avec quelques troupes, couronner les hauteurs du bourg de Sainte-Sauve, sur la route de Mons. Je n'ai rien vu de pareil à ce que je vois, et j'espère que votre majesté me dispensera de le voir long-temps. Tous ces non-succès feront perdre la confiance. On ne parle plus que de trahison. Quant à la discipline, il n'en est plus question. Dans ces momens de crise, à la vérité, la troupe a eu beaucoup à souffrir; mais je dois laisser à M Biron le récit de ces malheureux détails. J'ai perdu, sire, la confiance de l'armée. Votre majesté sait si je l'ai mérité, et si je suis l'auteur DE CE COUP INFERNAL. M. Biron en a été l'acteur, d'après les ordres de votre conseil. En tout état de cause, il est indispensable de me relever le plutôt possible; les généraux qui sont ici sont dans le même cas.

Signé, ROCHAMBEAU.

ASSEMBLÉE-NATIONALE-LÉGISLATIVE.

Séance du lundi 7 mai 1792.

Des lettres annonciatives de dons patriotiques, d'autres lettres relatives à des objets peu importants, ont été renvoyées aux comités qui les concernent.

Plusieurs députés d'Avignon sont admis à la barre. Orateur de la députation, M. Delentre prend la parole. Après avoir rappelé les crimes des 16 et 17 octobre, il a dit: « On abusa votre religion, vous rendîtes le décret d'amnistie. Au moment où on l'apprit, la terreur se répandit par-tout, le tribunal se dispersa, M. le Scène, commissaire, partit. Les prisonniers se réjouissoient, les hordes marseilloises se préparoient. On forma un club des décrétés d'ajournement; on voulut faire sortir les troupes de lignes, et les remplacer par des gardes nationales. (Murmures.) On réussit. En vain la municipalité avertit les commissaires du complot qui devoit s'exécuter. En plein jour, à deux heures, cent gardes nationales se transportent au palais, délivrent Jourdan et vingt-sept de ses complices, et trente-deux autres criminels: ils sont embarqués sur le Rhône, envoyés à Arles; l'ar-

mée marseilloise les y attendoit ; les commissaires des Bouches-du-Rhône les assurèrent de leur protection. On nous promettoit des troupes de ligne : elles n'ont fait qu'entrer et sortir. Trois compagnies de Soissonnois furent désarmées, attaquées : trois hommes furent tués.

» Vous avez laissé au ministre la disposition des troupes, sous sa responsabilité ; AH ! QU'ELLE SERA TERRIBLE CETTE RESPONSABILITÉ ! (Murmures à gauche, applaudi à droite et des tribunes.)

» Les brigands ont reparu, plus insolens qu'au mois de mai, aussi affamés de sang qu'au mois d'octobre. Les citoyens n'ont-ils pas dû frémir !

» Le sang a déjà coulé ; deux hommes ont été tués. Le directoire provisoire envoie deux commissaires, qui ne porteront que le trouble et le désordre.

Enfin, Minvielle, un des chefs des brigands, à la tête de 1200 hommes, Jourdan à cheval et en uniforme de commandant-général. . . . (Murmures d'indignation ; cela ne peut pas être.) Si on doutoit de ce fait, on pourroit consulter le ministre, qui le connoît : peut-être en a-t-il rendu compte. (Non, non.) Nous nous rendons tous garans de ce fait. — Tous les pétitionnaires s'écrient : *oui, oui ; tous, tous.* (Applaudi.)

» Jourdan à cheval, précédé de deux commissaires, escorté de Tournal, Minvielle, et de la femme Duprat, parurent : la marche étoit fermée par le club des décrétés d'ajournement personnel ; la municipalité a demandé grâce et protection ; on a entendu ces horribles paroles : *Cette fois, la Glacière sera pleine.* (Mouvement d'indignation et d'horreur, sur-tout d'un côté.)

» Les Avignonais ont abandonné leurs maisons : peu ont trouvé des asyles : on craignoit de s'exposer à la fureur des brigands. Avignon ressemble à une ville prise d'assaut ; et c'est au milieu de cette anarchie, que les commissaires vont faire nommer les corps administratifs.

« Peut-être serez-vous obligés de voir, au milieu de vous, ces hommes couverts du sang de leurs concitoyens, Tournal, Minvielle ; peut-être même Jourdan, si son ambition n'est pas satisfaite d'être général de l'armée de Montéux. »

Les pétitionnaires finissent par demander que l'assemblée envoie des forces suffisantes, qu'elle révoque les commissaires des Bouches-du-Rhône, qu'elle envoie trois commissaires du roi. Ils demandent enfin le décret d'accusation contre les chefs des brigands. — Ils sont admis à la séance et applaudis d'une partie de l'assemblée.

Des lettres d'Orange, dit un membre, m'annoncent que le calme est rétabli dans Avignon.

M. Vaublanc est à la tribune : il parle de la nécessité indispensable de prendre les mesures vigoureuses que réclament impérieusement les vertus morales et politiques. . . . De violens murmures lui coupent la parole. MM. Ducos, Quinet, Lasource, s'élèvent contre lui. Le dernier accuse M. Vaublanc « de vouloir préparer le succès d'une pétition contre les sociétés patriotiques, pétition qui court déjà les rues. . . . » Ces mots font naître un tumulte épouvantable. . . . Messieurs, s'écrie M. Lasource, M. Gorgueriaux vient de m'apostropher : il vient de dire que je devois disparaître de la terre, et rentrer dans le néant dont je n'aurais pas dû sortir.

(A l'abbaye, à l'abbaye.) — On passe à l'ordre du jour.

M. Dumourier assure, d'après les dépêches des différens agens de la nation auprès des cours étrangères, que l'Angleterre, le duc de Wittemberg, la cour de Munich, celles de Stockolm et d'Espagne, ne prendront aucune part à la guerre.

La municipalité de Valenciennes écrit que la discipline est rétablie dans l'armée. Elle révoque ce qu'elle a dit sur la négligence du ministre. Elle sollicite l'assemblée d'employer des moyens pour conserver le commandement à M. Rochambeau dont elle fait un grand éloge.

L'assemblée est satisfaite de la lecture des lettres de Valenciennes, et passe à l'ordre du jour. Tel est le décret qui est sorti, après de longs et tumultueux débats, relatifs à la démission de M. Rochambeau.

Pour 158 liv. en assignats on a 100 liv. en argent, Louis d'or, 17 liv. 10 sous.